

Le projet de loi visant à réglementer la gestation pour autrui en Colombie est prêt

Le ministre de la Justice, Néstor Osuna, a assuré que l'initiative vise des règles strictes pour la GPA, ce qui empêche que cela continue d'être une entreprise frivole et même infâme.



Par: [Johanna Álvarez Quintero](#)

Mis à jour : janvier 22, 2023 09:03 PM

Le manque de clarté des règles de gestation pour autrui en Colombie a conduit à la montée de telles offres circulant ouvertement sur Internet :

« Bonjour, je cherche un ventre à Bogotá, par inbox plis ». « Je cherche des femmes intéressées à être mères porteuses de Medellín, Bogotá et Bucaramanga avec une carte d'identité colombienne, ayant eu un enfant au minimum, une césarienne au maximum, une bonne compensation économique. » « Je suis vénézuélien, mais je

vis en Colombie (...) S'il vous plaît contactez-moi, seules les personnes sérieuses qui veulent réaliser leur rêve d'être parents m'ont fait perdre mon temps plusieurs fois. »

Différents secteurs ont mis en garde contre les risques de cette pratique. **La dernière alerte est venue de la Cour constitutionnelle, qui a donné au gouvernement un ultimatum pour imposer des règles claires.** À la veille de la date limite, le ministre de la Justice, Nestor Osuna, a annoncé que les articles de loi statutaire étaient prêts et seraient remis au Congrès dans les prochaines semaines.

« Le but est de mettre fin à ce marché noir et d'établir une réglementation détaillée en établissant que c'est autorisé, mais que ce n'est pas du business », a déclaré le responsable du portefeuille de la Justice.

Selon le ministre, le **projet de loi vise les couples ou les personnes qui ne peuvent pas avoir d'enfant naturellement biologiquement et rejettent également l'option de l'adoption.** « C'est-à-dire qu'il s'agit d'une personne célibataire, d'un couple composé de personnes du même sexe ou s'il s'agit d'un couple composé de personnes de sexe différent pour qui il est impossible de concevoir naturellement », a-t-il déclaré.

Dans le monde, les stars du football, du cinéma et de la musique ont rendu publique l'utilisation de la GPA pour concevoir leurs enfants. « **La simple décision d'éviter une grossesse que vous pourriez avoir parce que c'est considéré comme ennuyeux, ou pour des raisons esthétiques, ne va pas être valide. C'est une chose que nous allons mettre sérieusement, nous n'allons pas jouer une GPA pour des raisons frivoles** », a-t-il déclaré.

Selon les articles, la GPA en Colombie sera désormais appelée « substitut utérin pour la grossesse » et sera réglementée par un contrat qui devrait être formalisé par les parties devant l'ICBF. **Seules les personnes âgées de 25 à 34 ans, qui ont au moins un enfant biologique et ne peuvent pas avoir plus de deux fois dans le cadre de cette modalité, peuvent offrir leur utérus.**

« Avant le contrat, le Family Welfare devra offrir à la femme qui veut accéder à la GPA suffisamment d'informations sur tout ce qui va se passer de manière prévisible, ses obligations, ses droits, ce qui découlerait du contrat. Après la conclusion du contrat, mais avant l'implantation de l'embryon, le Family Welfare examinerait également les clauses de ce contrat pour vérifier, par exemple, qu'il **n'y a pas de motif de profit, que c'est entre des personnes capables de conclure le contrat et s'il considère qu'il existe une clause illégale pour déclarer la nullité, mais toujours avant l'implantation de l'embryon** », a déclaré Osuna.

Les parents d'intentions seraient appelés « comité » et devraient avoir entre 25 et 45 ans. La GPA transfrontalière serait interdite.

« C'est problématique, cela peut arriver pour la traite des enfants de filles donc on le limite. C'est une chose pour les ressortissants colombiens ou étrangers mais qui ont une résidence légale avec plus de trois ans de résidence dans le pays, qui sont officiellement établis, qui cotisent à la sécurité sociale. » **LE MINISTRE A EXPLIQUÉ**

Controverses sur le projet de GPA

La discussion est complexe et comporte plusieurs fronts controversés. L'une des plus sensibles est liée aux sommes élevées versées pour une GPA en Colombie, au point qu'il est difficile de différencier quand il y a des couples derrière qui ont épuisé les voies médicales pour concevoir et quand la question frise des crimes aussi graves que la traite des enfants. Pour le gouvernement, cela ne peut pas devenir une entreprise.

« Cela ne peut pas être une activité à but lucratif, donc ce doit être une activité altruiste qui génère une compensation économique pour les dépenses de grossesse, les frais médicaux de vêtements, de chaussures et tout ce qui implique une grossesse. Tant ce qu'une personne dépense que ce qu'elle ne gagne pas à l'occasion d'une grossesse, tout cela serait à la charge du comité », a-t-il déclaré.

Le Gouvernement veille également à ce que, pour éviter d'alourdir le système de santé, ceux qui recourent à la GPA doivent assumer les coûts de l'accouchement et du post-partum par le biais de la médecine privée.

Dans les cas où il y a malformation ou maladie du fœtus, ceux qui prendrait la décision de poursuivre ou non la grossesse serait le comité et non la personne qui accepte de porter l'enfant d'autrui. En revanche, si la personne enceinte décide d'avorter pour quelque raison que ce soit au cours des 24 premières semaines de grossesse, elle peut le faire, car il s'agit d'un droit constitutionnel déjà acquis en Colombie.

Que se passe-t-il si la personne enceinte regrette une fois le bébé né de le donner au couple ?

Le ministre répond : « Une fois le contrat conclu et l'embryon implanté, il est clair qu'au moment de l'accouchement, la manifestation de volonté de la femme qui a accouché ne sera pas prise en compte, mais le nouveau-né sera enregistré comme fils ou fille des personnes qui ont eu recours à la GPA. De plein droit, la possibilité de rétractation est exclue. La possibilité de rétraction existe avant l'implantation de l'embryon, mais après l'implantation de l'embryon, il n'y a pas de rétraction », a-t-il expliqué.

Qui met l'œuf quand il s'agit de couples d'hommes de même sexe ?

Selon le ministre, ils doivent passer par un système de fécondation artificielle pour obtenir l'ovule et cela ne peut pas venir de la gestatrice pour éviter un lien génétique entre la personne enceinte et le nouveau-né.

Le projet de loi vise à apporter des modifications substantielles aux lois sur l'état civil afin que la personne qui accouche ne soit pas enregistrée en tant que mère, mais que les parents soient officiellement les signataires du contrat.

« Tout processus de GPA qui ne respecterait pas ce qui est prévu dans le projet de loi sera considéré comme un trafic d'enfants, c'est à dire un crime très grave », a déclaré Osuna.

Après que plusieurs projets de loi proposant la criminalisation de la GPA en Colombie ont été coulés au Congrès, un groupe de femmes dirigé et convoqué par le ministère de la Justice a développé cette initiative qui établit une formule intermédiaire.

« Dès que possible, je serai moins actif dans ce projet et je donnerai la parole au vice-ministre, au directeur de la justice transitionnelle, car il me semble que nous, les hommes, devons écouter, apprendre et garder le silence », a déclaré Osuna.

Cette loi retirerait la Colombie de la liste des pays sans réglementation sur la GPA. **Si l'initiative est approuvée par le Congrès, sa demande est prévue pour un an après sa publication au Journal officiel.**